

ment. Le Père Aubery, entrant dans ces vues, écrivit des lettres aux missionnaires de l'Acadie.

1729. 27 oct. 3-R. Devant Petit, notaire, Marguerite Maugras épouse de Louis Véronneau, de St-François, autorisée de son mari, vend à Louis Véronneau, leur fils, pour 150 francs, un arpent de terre de front sur 25 de profondeur tenant pardevant à la rivière St-François, par derrière à la profondeur ; d'un côté par en haut à la dite venderesse, d'un côté par en bas à un petit coteau où *était l'ancien fort des Sauvages Abénakis*. Ce terrain appartenait autrefois au sieur Lauzière premier épouse de la dite Marguerite Maugras, et était située dans la censive de Joseph Crevier seigneur de St-François. Témoins : François Simonnet maître d'école ; Michel Fafard sieur Lonval marchand et major des milices des Trois-Rivières.

Sur cet acte, le juge Charles Gill a écrit : " Nous n'avons rien dans les souvenirs locaux touchant "*l'ancien fort des Sauvages*" ici mentionné. Le Dr Lemaitre prétend que c'était sur son île, mais je suis décidément d'avis contraire pour la raison toute simple que l'île n'a pas vingt-cinq arpents de profondeur, tant s'en faut ! Je serais tenté de placer ce fort à l'endroit nommé le village des Gill, où les Sauvages plantèrent leurs wigwams avant de s'établir définitivement où ils sont actuellement. Il y a là plus d'un petit coteau. Je sais que Véronneau y a demeuré et qu'il y fut même tué par l'explosion d'un baril de poudre. Ce terrain avait été concédé aux Gamelin ; abstraction en est faite dans la concession de la réserve des Abénakis par madame veuve Crevier. Les Gamelin étaient allés aux Maugras, et peut-être est-ce d'eux que Marguerite avait eu le terrain en question.

Le 13 janvier 1733 je vois " Véronneau fils " présent à un mariage aux Trois-Rivières.

Citons M. Maurault (page 274) : " Comme les Sauvages prenaient part à toutes les expéditions contre les Iroquois et la Nouvelle-Angleterre, le gouvernement avait fait élever, sur le bord de la rivière St-François, un petit magasin, où il avait fait disposer des armes et de la poudre, à leur usage pour la guerre. Ce magasin subsista plus de trente ans. Il fut détruit, vers 1730, par l'explosion d'un baril de poudre. Un nommé Véronneau, alors propriétaire ou gardien du magasin, fut tué avec un Sauvage. Au moment de l'accident, la femme de Véronneau, occupée à faire un collier de wampum, était assise auprès du berceau de son enfant. L'édifice s'écroula sur elle ; cependant, ni elle ni l'enfant ne reçurent de blessures."

Si l'on veut savoir où était le fort des Sauvages et la terre de Véronneau, il n'y a qu'à consulter la carte cadastrale de Cédéon de Catalogne, que j'ai publiée.

Joseph Crevier, seigneur de Saint-François, voyant que ses censi-